

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1684

4 juillet 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.	80825	BUO Luxembourg	80829
Arlon Invest S.A.	80808	Cambodia-Laos Development Fund S.C.A., SICAV-SIF	80830
Arlon Invest S.A.	80809	Capacity Allocation Service Company.eu S.A.	80830
ARS Vivens S.à r.l.	80809	Cargill International Luxembourg 17 S.à r.l.	80830
artTEK S.à r.l.	80810	Centric IT Solutions Luxembourg S.A. ...	80831
Asia Venture Capital S.A.	80809	Cetrel Securities S.A.	80831
Atlantis Investholding S.à r.l.	80810	Chesnut Holdings S.à.r.l.	80831
Auxiliaire Internationale d'Investissements	80811	Chinalux SA	80819
Baganza Investments S.A.	80811	Citco C&T (Luxembourg) S.A.	80832
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe	80817	Decor Art S.A.	80806
Basket Fonds (LUX)	80811	Donaldson Luxembourg S.à r.l.	80826
Batisystem S.à r.l.	80818	Dussmann Service S.à.r.l.	80832
Bay Views S.A.	80818	EBIZU Sàrl	80808
B & B, Assurancan an Immobilien S. à r.l.	80811	Enton 2 S.à r.l.	80831
B & B, Assurancan an Immobilien S. à r.l.	80793	EP Eurocopter 1 S.à r.l.	80832
BBGI Investments S.C.A.	80820	EP Eurocopter 1 S.à r.l.	80832
Beauvallon Investissement S.A.	80817	European Solar Opportunities I	80830
Beauvallon Investissement S.A.	80824	Fujitsu Services S.à r.l.	80825
Beckham Investments	80824	Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A.	80825
Bilfinger Berger Global Infrastructure SICAV S.A.	80813	Global World Trade S.à r.l.	80814
Bisectra	80816	HomeConcept S.à r.l.	80802
Black Grafton Invest 3 S.C.	80816	HomeConcepts S.à r.l.	80810
Blaine S.à r.l.	80816	Ikano Capital S.A.	80818
BlueGem Delta Sàrl	80816	Kempen Alternative Investment Fund ...	80829
Blumen beim Anja S.à.r.l.	80825	Lux Natursteine A.G.	80812
Bolland S.A.	80826	Pampero International Finance S.à r.l. ...	80786
Bonhom Luxembourg & Co SCA	80817	Proteger Investments S.à r.l.	80812
Bulmet S.A.	80826	Surya Investments S.A.	80793
BUO Finance Holding	80828	Terryglas S.à r.l.	80817
BUO Luxembourg	80829	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	80820
		X-Oak Innovation S.à r.l.	80794

Pampero International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.179.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment SARL, a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152.281, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on May 11th, 2012.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in its articles 7, 10, 11 et 14, the special rules applicable to a private limited liability company with a single shareholder.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Pampero International Finance S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one

hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution – Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 15th, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Mr Alan BOTFIELD, accountant, born on December 22nd, 1970, at Stirling (United Kingdom) with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as manager A for an undetermined period; and

b) Mr Wim RITS, lawyer, born on June 14th, 1970, at Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as manager B for an undetermined period.

2) The registered address of the company shall be fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment SARL, une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.281, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 11 mai 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Pampero International Finance S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, suite à une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Dans le respect des dispositions légales y relatives, le capital social peut être modifié à tout moment par (i) approbation de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux – Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Ils sont simplement des agents autorisés et ne sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société uniquement par vote unanime. Toute autre modification des Statuts de la Société ne peut être faite que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - a) Monsieur Alan BOTFIELD, comptable, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Royaume Unie), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée; et
 - b) Monsieur Wim RITS, juriste, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen,, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2012. LAC/2012/24940. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012065685/387.

(120093260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

B & B, Assurancan an Immobilien S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 51.822.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.05.2012.

Référence de publication: 2012066659/10.

(120095049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Surya Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.122.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 14 mai 2012

Quatrième résolution

Approbation du remplacement de Monsieur Yves CACCLIN par Monsieur Marc AUGIER en tant qu'Administrateur

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Yves CACCLIN en tant qu'Administrateur qui prendra effet à l'issue de cette Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale des Actionnaires nomme Monsieur Marc AUGIER, demeurant professionnellement au 11-13, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, qui l'accepte, et dont le mandat prendra effet à l'issue de cette Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

Approbation de la révocation du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale décide de révoquer rétroactivement Ernst & Young, demeurant au 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et portant le n° RCS B 47771, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

Sixième résolution

Approbation de la nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée Générale décide de nommer rétroactivement Ernst & Young SA, demeurant au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, et portant le n° RCS B 47771, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l., demeurant au 560 rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg et portant le n° RCS B 67895, aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.
SURYA INVESTMENTS S.A.
Régis MEISTER / Jean-Patrick TRAN-PHAT
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012067795/35.

(120096312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

X-Oak Innovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 169.176.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve,

on the twenty-ninth day of the month of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Monument Trustees Limited”, a trust established under the laws of Ireland, registered in Ireland under company number 345558 and having its registered seat at 57 Herbert Lane, Dublin 2, Ireland (the Shareholder),

duly represented by Jean-Philippe Mersy with professional address at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Dublin, on 25 May 2012

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "X-Oak Innovation S.à r.l." (the Company) qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, *inter alia*, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (*valeurs mobilières*) of any kind (including, without limitation, any German law *Genussscheine*) whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities (including, without limitation, any German law *Genussscheine*), including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two managers jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, any two managers will determine jointly this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions circulated to the managers and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. For the avoidance of doubt, payments due to the holders of any German law Genussscheine shall be booked as expenses by the Company and be deducted from the gross profits of the Company. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities (including amounts due to the holders of any German law Genussscheine, to the extent and as provided in the terms and conditions of such Genussscheine), shall be distributed among the shareholders.

Art. 20. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/board of managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/board of managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

Art. 22. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have, including, for the avoidance of doubt, the holders of any German law Genussscheine.

Art. 23. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by the Shareholder and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand euro.

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation, the Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three (3) and the following persons are appointed as managers:
 - a) Mr Jean Claude Lucius, employee, whose business address is at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - b) Mr Arnaud Delalle, employee, whose business address is at 296298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; and
 - c) Mr Jean-Philippe Mersy, employee, whose business address is at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. the registered office is established at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with Us notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«Monument Trustees Limited», un trust constituée selon le droit irlandais et enregistré en Irlande sous le numéro de société 345558, avec siège social à 57, Herbert Lane, Dublin 2, Irlande (l'Actionnaire)

représenté par Monsieur Jean-Philippe Mersy ayant son adresse professionnelle à 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin, le 25 mai 2012.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «X-Oak Innovation S.à r.l.» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières (y compris, sans limitation, des Genussscheine de droit allemand) dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte (y compris, sans limitation, des Genussscheine de droit allemand), y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions (autant que l'émission n'est pas destinée au public). Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de

titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures,), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. En cas d'un associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourront déléguer conjointement leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques qui délèguent conjointement détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions circulées aux gérants et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Pour éviter tout doute, les paiements dus aux détenteurs de tous Genussscheine de droit allemand doivent être comptabilisés parmi les frais généraux par la Société et être déduits des bénéfices bruts de la Société. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice commercial net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit autrement disposé, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus large pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et le paiement des créances (y compris les montants dus aux détenteurs de tous Genussscheine de droit allemand, dans la mesure où, et comme prévu dans les conditions générales de tels Genussscheine), doit être distribué parmi les associés.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant/conseil de gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/conseil de gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 21. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur dans, et tout créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 22. Subordination. Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société, y compris, pour éviter tout doute, les détenteurs de tous Genussscheine de droit allemand.

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation 2004.

Souscription et Libération

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'Associé, susmentionné et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

Résolutions de l'Associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3) et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants:

a) Monsieur Jean-Claude Lucius, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

b) Monsieur Arnaud Delalle, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg; et

c) Monsieur Jean Philippe Mersy, employé privé, dont l'adresse professionnelle est à 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le même mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: J.P. MERSY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mai 2012. Relation: EAC/2012/6903. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012065865/450.

(120093138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

HomeConcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 169.268.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois HEIN SOPARFI S.à r.l., établie et ayant son siège sociale à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 146.619,

ici représentée par son gérant en fonction, Monsieur Robert HEIN, hôtelier-restaurateur, demeurant à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

La Société prend la dénomination sociale de «HomeConcept S.à r.l.».

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prestation de services à la personne dans le domaine des résidences pour personnes âgées, de logements encadrés, de maisons de soins, de centres intégrés pour personnes âgées, de foyers et de centres psycho gériatriques, à domicile et dans tout autre bâtiment.

La Société a pour objet la prestation de services à la personne et notamment dans les domaines suivants: la coiffure, la pédicure, le nettoyage de bâtiments, le lavage et le repassage à l'exclusion du nettoyage à sec, le bricolage (petites réparations), les services de coursier, et d'accompagnement de personnes.

La Société peut s'associer à des établissements, associations, oeuvres et personnes poursuivant un but analogue au sien, elle peut également les aider moralement ou matériellement.

La Société peut s'associer à des entreprises, établissements, associations, oeuvres et personnes poursuivant un but analogue au sien, elle peut également les aider moralement ou matériellement.

La Société peut reprendre les activités de personnes, sociétés ou d'associations existantes qui poursuivent un but similaire.

Elle peut dans ce contexte effectuer toutes les opérations généralement quelconques susceptibles de contribuer à réaliser ou à faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Berdorf.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles. En cas de pluralité d'associés les parts sociales sont librement cessibles entre les différents associés au prorata des parts sociales détenues par chacun d'eux.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé, il doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la Société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co-associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

La Société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la Société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la Société.

Art. 7. Les dispositions de l'article 6 sont applicables à toute aliénation de parts sociales en cas de pluralité d'associés. Les parts sociales sont indivisibles et elles ne peuvent être saisies pour aucun motif.

Dans le cas où la propriété d'une ou de plusieurs parts sociales est contestée ou litigieuse, les droits y afférents sont suspendus, jusqu'à ce qu'un propriétaire puisse être désigné à la Société.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la Société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la Société trois mois après une mise en demeure signifiée au conseil d'administration par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 11. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 14. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le dernier samedi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par l'associée unique prénommée:

HEIN SOPARFI S.à r.l., pré-qualifiée	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est établie à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.
2. L'assemblée désigne comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée, Monsieur Robert HEIN, né le 11 décembre 1951 à Esch-sur-Alzette, hôtelier-restaurateur, demeurant à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.
3. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant, qui a pouvoir d'ouvrir et de clôturer des comptes en banque et d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration y compris ceux qui consistent à accorder des hypothèques ou donner mainlevée d'hypothèques.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Hein, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 mai 2012. Relation: DIE/2012/5666. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012067524/198.

(120096450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Decor Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.218.

STATUTS

L'an deux mille douze, le sept mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé, ici représentée par Mademoiselle Katia ALLEK, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privée, annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

Art. 1. - Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

DECOR ART S.A.

Art. 2. - La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. - Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. - La société a pour objet:

- la peinture intérieure et extérieure;
- le placage et l'isolation intérieure et extérieur;
- l'isolation thermique;
- les travaux de maçonnerie, la rénovation et le crépi façades;
- le revêtement des sols et des murs;
- l'installation et la location d'échafaudage;
- le carrelage et la silicone.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. - Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310.- €), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. - En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. - Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 8. -Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. -La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. - L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. -L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. - Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. -L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. -Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2013.

SOUSCRIPTION

Le capital social a été souscrit comme suit :

Madame Nadine CARELLE, prénommée, CENT ACTIONS 100	100
TOTAL: CENT ACTIONS 100	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

CONSTATATION

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

FRAIS

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés administrateurs :

- 1) Monsieur Ismail ZALJEVIC, peintre en bâtiment, né à Razdaginja (Yougoslavie) le 18 août 1962, demeurant à L-4318 Esch/Alzette, 1, rue Schortgen
- 2) Monsieur Mustafa GÜNEY, peintre, né à Sagmalcilar (Turquie) le 25 novembre 1969, demeurant à F-57290 Fameck, 74, rue du Général Henry,
- 3) Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

DEUXIEME RESOLUTION

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes :

La société FIDUCIAIRE C.G.S. S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 52.338.

TROISIEME RESOLUTION

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

QUATRIEME RESOLUTION

L'adresse de la société est fixée à L-4123 Esch/Alzette, 4 rue du Fossé.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Ismail ZALJEVIC, prénommé, Monsieur Mustafa GÜNEY, prénommé, et Madame Nadine CARELLE, prénommée, ici représentés par Mademoiselle Katia ALLEK, prénommée, agissant en vertu de procurations annexées au présent acte, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Ismail ZALJEVIC, prénommé, Monsieur Mustafa GÜNEY, prénommé, et Madame Nadine CARELLE, prénommée, sont nommés administrateurs-délégués.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

(signé) Allek, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mai 2012, Relation : EAC/2012/5933 -Reçu 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066751/124.

(120094830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Arlon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066648/9.

(120095358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

EBIZU Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 14, Am Enneschten Eck.

R.C.S. Luxembourg B 117.424.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz,

A comparu:

Monsieur Ronald Martinus VAN DEN BERGH, gérant de société, demeurant à L-9838 Untereisenbach, 14 am enneschten Eck,

Le comparant nous a déclaré:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée «EBIZU», dont le siège social est à L-9838 Untereisenbach, 14, Am Enneschten Eck, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 20 juin 2006, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations sous le numéro 1779 du 22 septembre 2006;

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-117.424;

Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400 euros) divisé en 100 parts sociales de cent vingt-quatre euros (124 euros) chacune.

Que la société ne possède ni d'immeubles, ni de parts d'immeubles.

Que le comparant représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prononcer la mise en liquidation anticipée de la société «EBIZU» avec effet à ce jour.

Qu'il déclare avoir eu pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société. Que ce dernier souhaite procéder par la voie d'une mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur et dissolution subséquente.

Que les associés prennent, par conséquent, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de mettre la société «EBIZU» en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique démissionne de son poste de gérant

Et nomme la société anonyme INTERNATONAL BUSINESS PERFORMERS dont le siège social est à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au registre de commerce sous le numéro B-91644, ici représentée par Monsieur Patrick SERVAIS, à la fonction de liquidateur avec mission de répartir l'actif et d'apurer le passif éventuel.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais incombant en raison des présentes est estimés à 900 euros.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Van den Bergh, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 avril 2012. - WIL/2012/354. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 30 avril 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012067922/45.

(120096082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Arlon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.107.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le vendredi 8 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 8 juin 2012 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître FELTEN Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066650/15.

(120095359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

ARS Vivens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7249 Bereldange, 12, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 149.345.

Les comptes annuels au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066651/9.

(120095095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Asia Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 73.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066653/9.

(120095360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

artTEK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 141.556.

—
Résolution unique de la gérance

prise à Mersch, au siège de la société, en date du 6 juin 2012.

Résolution

Le gérant unique de la société «artTEK S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7 allée John W. Léonard, L-7526 Mersch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 141 556, constituée suivant acte notarié dressé en date du 11 septembre 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 septembre 2008, sous le numéro 2391 et page 114 744,

décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social administratif de la prédite société «artTEK S.à r.l.» du 7 allée John W. Léonard, L-7526 Mersch au 33 rue de la Gare, L-7535 Mersch.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juin 2012. Relation: EAC/2012/7306. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Mersch, le 6 juin 2012.

Monsieur James CUMMING

Gérant unique

Référence de publication: 2012067270/21.

(120096341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Atlantis Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 92.660.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066654/9.

(120095674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

HomeConcepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 169.268.

L'an deux mille douze, le sept juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hein SOPARFI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège sociale à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.619,

ici représentée par son gérant en fonction, Monsieur Robert HEIN, hôtelier-restaurateur, demeurant à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach,

agissant en sa qualité d'associée unique de la société HomeConcept S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach, en cour d'immatriculation auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations (ci-après «la Société»).

Laquelle partie comparante, ès qualités qu'elle agit, lors de la constitution de la Société en date du 14 mai 2012 tenue par-devant le notaire soussigné, acte numéro 992 du répertoire du notaire soussigné, enregistré à Diekirch, le 15 mai 2012, Relation: DIE/2012/5666 (ci-après l'«Acte»), a requis le notaire instrumentant d'acter, dans l'intérêt de la Société, que, la dénomination de la société constituée à savoir «HomeConcept S.à r.l.» n'étant pas disponible, la dénomination de ladite société doit être modifiée en «HomeConcepts S.à r.l.» de sorte que toutes les références contenues dans le susdit Acte à la société «HomeConcept S.à r.l.» sont considérées prises pour la société dénommée «HomeConcepts S.à r.l.», et de sorte que le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des nouveaux statuts de cette société est à modifier comme suit:

«La Société prend la dénomination sociale de «HomeConcepts S.à r.l.»»

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante prénommée, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. Hein, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 8 juin 2012. Relation: DIE/2012/6723. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012067525/36.

(120096450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Auxiliaire Internationale d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 151.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066656/9.

(120095851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

B & B, Assurancen an Immobilien S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 51.822.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.05.2012.

Référence de publication: 2012066660/10.

(120095050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Baganza Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066661/10.

(120095677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Basket Fonds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.804.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 30 avril 2012

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066663/11.

(120095316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Proteger Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 168.985.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} juin 2012, chacun des associés de la Société a cédé la totalité de parts sociales détenant dans la Société indiquée à côté de leur nom à Proteger Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B169 210:

- Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership: 4.256 parts sociales
- Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership: 4.380 parts sociales
- Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership: 4.455 parts sociales
- Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership: 4.896 parts sociales
- Fifth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership: 2.013 parts sociales

Suite à ces transferts, Proteger Luxembourg S.à r.l. est l'associé unique de la Société détenant la totalité de 20.000 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012067267/23.

(120095580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Lux Natursteine A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 37, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 117.054.

—
Im Jahre zweitausendzwoölf, den siebenundzwanzigsten April.

Vor dem verhandelnden Notar Anja HOLTZ, im Amtssitz in Wiltz,

kommt die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft «Lux Natursteine A.G.» (20062214 547) mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte zusammen.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach, am 1. Juni 2006, veröffentlicht im Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1565 vom 17. August 2006.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 117054. Die Versammlung wurde eröffnet um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Herrn Milko CRINS, Unternehmer, wohnhaft in NL-5954 Beesel, Bussereindseweg 77.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Frau Leonie Christina Josefa CRINS, Unternehmerin, wohnhaft in NL-6812 CZ Arnheim, Boterdijk 25.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Frau Monique GOLDENBERG, Privatangestellte, wohnhaft in Steinfort.

Der Präsident erklärte und bat sodann den verhandelnden Notar zu beurkunden, dass:

I. die erschienenen und vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft „Lux Natursteine A.G.“ sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, welche nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 124 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1.- Die Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxemburg nach L-9991 Weiswampach, 37, Gruuss-Strooss. Dementsprechend wird der Artikel 2 Absatz 1 der Satzung abgeändert. Dieser hat fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach. Der Sitz kann innerhalb derselben Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden.»

2.- Die Ernennung eines neuen Kommissars bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017:

- Frau Dorien Maria Johanna CRINS, Kauffrau, geboren in Venlo (NL), am 21. Februar 1985, wohnhaft in NL-5954 CG Beesel, Bussereindseweg 77,

3.- Die Erneuerung der Mandate des Verwaltungsrats bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017:

- Herr Theodorus Jozef Marie CRINS, Unternehmer, geboren in Beesel (NL), am 6. März 1945, wohnhaft in NL-5954 Beesel, Bussereindseweg 77, (Verwaltungsratsmitglied und geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied)

- Herr Milko Theodorus Johannes CRINS, Unternehmer, geboren in Tegelen (NL), am 16. August 1970, wohnhaft in NL-5954 Beesel, Bussereindseweg 77, (Verwaltungsmitglied)

- Frau Leonie Christina Josefa CRINS, Unternehmerin, geboren in Tegelen (NL), am 20. März 1972, wohnhaft in NL-6812 CZ Arnheim, Boterdijk 25, (Verwaltungsratsmitglied)

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheissen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von Luxemburg nach L-9991 Weiswampach, 37, Gruuss-Strooss verlegt. Dementsprechend hat der Artikel 2 Absatz 1 fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Weiswampach. Der Sitz kann innerhalb derselben Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Kommissar:

- Frau Dorien Maria Johanna CRINS, Kauffrau, geboren in Venlo (NL), am 21. Februar 1985, wohnhaft in NL-5954 CG Beesel, Bussereindseweg 77,

Das Mandat erlöscht am Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder zu erneuern:

- Herr Theodorus Jozef Marie CRINS, Unternehmer, geboren in Beesel (NL), am 6. März 1945, wohnhaft in NL-5954 Beesel, Bussereindseweg 77, (Verwaltungsratsmitglied und geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied)

- Herr Milko Theodorus Johannes CRINS, Unternehmer, geboren in Tegelen (NL), am 16. August 1970, wohnhaft in NL-5954 Beesel, Bussereindseweg 77, (Verwaltungsmitglied)

- Frau Leonie Christina Josefa CRINS, Unternehmerin, geboren in Tegelen (NL), am 20. März 1972, wohnhaft in NL-6812 CZ Arnheim, Boterdijk 25, (Verwaltungsratsmitglied)

Die Mandate erlöschen am Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2017.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 11.00 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, gegenwärtiger Urkunde beläuft sich auf ungefähr 1.000.-€.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Crins, L. Crins, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 avril 2012. - WIL/2012/366. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 mai 2012.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2012067260/77.

(120095129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Bilfinger Berger Global Infrastructure SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 163.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 201206664/10.

(120095543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Global World Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 169.258.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le premier juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Coskun IGTEN, gérant de société, demeurant à B-9230 Wetteren, 13 Hovenierstraat, né à Wetteren en Belgique le 1 mars 1975;

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «GLOBAL WORLD TRADE S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet:

- La construction de tous les bâtiments tant nouvelle construction que restauration, l'exécution des travaux de maçonnerie et d'ajout.

- Pose de carrelage, de sols en bois, de conduits de zinc, travaux de Maçonnerie et travaux de bétonnage; le travail du métal et placement de toiture, mise en oeuvre des travaux sanitaires et de plomberie, travaux de plâtrage;

- Démolition des bâtiments, terrassement. Nettoyage façade par sablage et/ou à l'aide de vapeur d'eau, etc, le nettoyage de nouveaux bâtiments, après l'achèvement des travaux;

- Le nettoyage industriel;

- Conception, fabrication et installation de pipelines;

- Conception, fabrication et installation de structures mécano-soudées;

- Conception, fabrication et installation des équipements;

- Conception, fabrication et assemblage de pièces de machines;

- Ingénierie des plantes dans l'industrie;

- Importation et exportation de matériaux de construction, bois, métal, ferraille et autres matériaux;

- Importation et exportation de denrées alimentaires, viandes, et autres;

L'entreprise sera autorisée à effectuer toute opération civile, industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière en rapport direct ou indirect avec son objet, qui sont de nature à faciliter sa mise en oeuvre ou à développer son activité.

La société peut en outre prendre un intérêt, soit par leur participation, de contribution ou de toute autre forme dans toutes les sociétés, entreprises, associations ou groupes, existants ou futures, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra s'intéresser, sous quelques forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprise se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les comparants se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Dispositions transitoire

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par le comparant Monsieur Coskun IGTEN.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais.

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (EUR 800.-).

Assemblée générale extraordinaire.

Et de suite, la comparante sus-nommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8821 Koetschette, 10, Z.I. Riesenhaff
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Coskun IGTEN, prénommé.
3. La société est valablement représentée et engagée par la signature du gérant.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Coskun IGTEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 1^{er} juin 2012. Relation: DIE/2012/6524. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012067513/98.

(120096176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Black Grafton Invest 3 S.C., Société Civile.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg E 4.414.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64329 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066665/10.

(120095006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Blaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 159.679.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Blaine S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066666/11.

(120094899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

BlueGem Delta Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 164.882.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 22 mai 2012, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012066667/15.

(120095719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Bisectra, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 140.019.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. A été nommé administrateur avec effet au 1^{er} avril 2012:

Madame Martine KAPP, née le 10.12.1960 à Luxembourg, G-D du Luxembourg, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

4. L'adresse professionnelle des administrateurs, Monsieur Eric LECLERC et Monsieur Christophe JASICA, ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Pascal FABECK, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, avec effet au 1^{er} avril.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012066680/18.

(120095463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Beuvallon Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 131.560.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.06.2012.

Pour: *BEUVALLON INVESTISSEMENT S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012066676/15.

(120095188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Bonhom Luxembourg & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 113.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066668/10.

(120095500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 19.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066669/10.

(120095670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Terryglas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 162.790.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 11 juin 2012:

1. que le siège social de la Société est transféré au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
2. que la démission de M. Giovanni LA FORGIA en tant que gérant de classe A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
3. que la démission de M. Wim RITS en tant que gérant de classe B de la Société est acceptée avec effet immédiat;
4. que M. Salvatore DELLE CAVE avec adresse professionnelle au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
5. que M. Aldo SAVI avec adresse professionnelle au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012067141/20.

(120095502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Batisystem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.242.

—
Assemblée générale ordinaire du 04/01/2012

Première résolution

Révocation de M. Willy VAN DEN BOORN, demeurant 87 Benonchamps B-6600 Bastogne né le 24/01/1967 à Liège en Belgique au poste de gérant technique avec un pouvoir de signature individuelle.

Révocation de Mme BARYGA-CAPARRAS Marie née le 07/03/1964 à Thionville, demeurant 107 bis rue de Halling F-57570 Rodemack de son poste de gérant administratif.

Deuxième résolution

Nomination de Mr VAN DER BOORN Willy, demeurant 87 Benonchamps B-6600 Bastogne né le 24/01/1967 à Liège en Belgique au poste de gérant unique à durée indéterminée avec pouvoir de signature individuelle.

La gérance

Référence de publication: 2012066671/17.

(120095686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Bay Views S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.739.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066673/10.

(120095351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Ikano Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 65.555.

Extrait - Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la société qui a été tenue en date du 29 mai 2012 que les décisions suivantes ont été prises.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique approuvant les comptes de l'exercice social 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

Mats Håkan HÅKANSSON, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Yohann ADOLPHE, Administrateur et Administrateur-Délégué

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Zhanna GEVORGYAN, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Therese RÖRSTRAND, Administrateur

avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L - 2740 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises agréé

KPMG Audit S.à r.l., RCS Luxembourg B 103590

adresse professionnelle 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Arja Taaveniku

Président

Référence de publication: 2012067542/27.

(120096359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Chinalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.256.

L'an deux mil douze, le quatre mai.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CHINALUX SA, avec siège social à L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, alors de résidence à Wiltz, en date du 6 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1349 du 13 juillet 2006, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 116.256.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Madame Isabelle HAMER, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36,

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jannick CHOFRAY, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Extension de l'objet social par l'ajout du paragraphe suivant:

«La société a également pour objet l'acquisition, la détention, le développement et la gestion de droits de propriété intellectuelle et de droits y assimilés au sens large, y compris mais non limités aux marques, dessins et modèles, brevets, droits d'auteur, noms de domaines et savoir-faire ainsi que l'exploitation de ces droits par vente, transfert, échange, octroi de licence ou tout autre moyen.»

2. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que, conformément à l'article 67-1 de la Loi Coordinée sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, au moins 50% du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Les convocations par voie de presse ont eu lieu comme suit:

- Le Journal n° 078 du 20 avril 2012;
- Le Journal n° 083 du 27 avril 2012;
- Le Mémorial C-N° 1018 du 20 avril 2012;
- Le Mémorial C-N° 1078 du 27 avril 2012.

IV. Que la présente assemblée, réunissant au moins 50% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social par l'ajout du paragraphe suivant:

«La société a également pour objet l'acquisition, la détention, le développement et la gestion de droits de propriété intellectuelle et de droits y assimilés au sens large, y compris mais non limités aux marques, dessins et modèles, brevets, droits d'auteur, noms de domaines et savoir-faire ainsi que l'exploitation de ces droits par vente, transfert, échange, octroi de licence ou tout autre moyen.»

et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'import-export et le commerce d'objets et d'imprimés publicitaires.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, le développement et la gestion de droits de propriété intellectuelle et de droits y assimilés au sens large, y compris mais non limités aux marques, dessins et modèles, brevets, droits d'auteur, noms de domaines et savoir-faire ainsi que l'exploitation de ces droits par vente, transfert, échange, octroi de licence ou tout autre moyen.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations convertibles ou non et de toutes autres reconnaissances de dettes, à des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut réaliser toute opération mobilière, immobilière, financière ou industrielle, commerciale, rattachées directement ou indirectement à son objet social et pourra avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.30 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: I. Hammer, J. Choffray, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 mai 2012. - WIL/2012/382. - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 16 mai 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012067919/83.

(120096090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

BBGI Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012066674/10.

(120095713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 450.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.040.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of May.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 127.040, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 20 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2007, under number 1161 (hereafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 5 August 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 4 November 2011 under number 2688. The articles of association of the Company have not been amended since then.

The meeting was opened at 2.30 pm with Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary and scrutineer Chloé Detroussel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of USD 9,040,450 down to USD 450,000, through the redemption and cancellation of 54,921 Class E shares and 116,888 Class G shares, having a par value of USD 50 each, and subsequent proportional cash reimbursement to the shareholders.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 and of article 6.2 of the articles of association of the Company such as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at four hundred and fifty thousand US dollars (USD 450,000) divided into nine thousand (9,000) Class C Shares, each with a par value of fifty US dollars (USD 50).”

“ **Art. 6.2.** Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a “Specific Investment”). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the “Subscription Price”), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs (“Issuance Costs”), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class C relates to the Rasa Investment”.

3. Deletion of the following definitions in article 27 of the articles of association of the Company:

“Class E Shares” means the class of shares related to the Colony Sardegna Investment

“Class G Shares” means the class of shares which shall finance the Company’s overhead expenses not related to a Specific Investment.

“Colony Sardegna means Colony Sardegna S.à r.l.”

“Colony Sardega Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, warrants or other instruments, convertible or not, or otherwise in Colony Sardegna.”

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to reduce the capital of the Company from its current amount of nine million forty thousand four hundred and fifty US Dollars (USD 9,040,450) down to four hundred and fifty thousand US Dollars (USD 450,000) through the redemption and cancellation of fifty-four thousand nine hundred and twenty-one (54,921) Class E shares and one hundred and sixteen thousand eight hundred and eighty-eight (116,888) class G shares, having a par value of fifty US Dollars (USD 50) each.

The general meeting subsequently decides to reimburse in cash and proportionally to their shares including the share premium, net result brought forward and reserves the following amounts to the shareholders:

- Thirty-six thousand seven hundred and ninety-seven (36,797) Class E Shares and seventy-three thousand and three hundred (73,300) Class G Shares held by TPG-Axon International, L.P. will be redeemed and cancelled and the amount of eight million two hundred and ninety-two thousand nine hundred and twenty-seven US Dollars (USD 8,292,927) will be subsequently reimbursed; and

- Eighteen thousand one hundred and twenty-four (18,124) Class E Shares and fortythree thousand five hundred and eighty-eight (43,588) Class G Shares held by TPG-Axon Partners, L.P. will be redeemed and cancelled and the amount of four million seven hundred and three thousand six hundred and nine US Dollars (USD 4,703,609) will be subsequently reimbursed.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article 6 and article 6.2 of the articles of association of the Company are amended and shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at four hundred and fifty thousand US dollars (USD 450,000), divided into nine thousand (9,000) Class C Shares, each with a par value of fifty US dollars (USD 50).”

“ **Art. 6.2.** Each Class of Shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a “Specific Investment”). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the “Subscription Price”), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs (“Issuance Costs”), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class C relates to the Rasa Investment.”

Third resolution

The general meeting further resolves to delete the following definitions in article 27 of the articles of association of the Company:

“Class E Shares” means the class of shares related to the Colony Sardegna Investment

“Class G Shares” means the class of shares which shall finance the Company’s overhead expenses not related to a Specific Investment.

“Colony Sardegna means Colony Sardegna S.à r.l.”

“Colony Sardegna Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, warrants or other instruments, convertible or not, or otherwise in Colony Sardegna.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le onze mai.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 5C, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 127.040, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations le 14 juin 2007 sous le numéro 1161 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés le 4 novembre 2011 sous le numéro 2688. Les statuts de la Société n’ont plus été modifiés depuis lors.

L’assemblée est ouverte à 14h30 heures sous la présidence de Melle Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et comme sructateur Chloé Detroussel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour

1. Décision de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de USD 9.040.450 à USD 450.000 par le rachat et l’annulation de 54.921 Parts Sociales de classe E et 116.888 Parts Sociales de Classe G, ayant une valeur nominale de USD 50 chacune et remboursement proptrtionnel au associés.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l’article 6 et de l’article 6.2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de quatre cent cinquante mille dollars US (USD 450.000), divisé en neuf mille (9.000) Parts Sociales de Classe C, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).»

« **Art. 6.2.** L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales aura lieu en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de toute dépense due par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au (x) droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe C se rapporte à l'Investissement Rasa.»

3. Suppression des définitions suivantes dans l'article 27 des statuts de la Société:

«Colony Sardegna signifie Colony Sardegna S.à r.l.»

«Investissement Colony Sardegna» signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificat préférentiel, warrants ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Colony Sardegna.»

«Parts Sociales de Classe E» signifie les classes de parts sociales relatives aux Investissements Colony Sardegna Investment.»

«Parts Sociales de Classe G» signifie les parts sociales qui serviront à financer les frais généraux de la Société qui ne sont pas relatifs à un investissement.»

4. Divers

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société de neuf millions quarante mille quatre cent cinquante dollars US (USD 9,040,450) à quatre cent cinquante mille dollars US (USD 450.000) par le rachat et l'annulation de cinquante-quatre mille neuf cent vingt-et-une (54.921) Parts Sociales de Classe E et cent seize mille huit cent quatre-vingt-huit (116.888) Parts Sociales de Classe G, ayant une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).

L'assemblée générale décide de rembourser les associés en numéraire et proportionnellement aux nombres de parts sociales qu'ils détiennent y compris la prime d'émission, résultats reportés et réserves y attachés de la manière suivante:

- Trente-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (36,797) Parts Sociales de Classe E et soixante-treize mille trois cents (73,300) Parts Sociales de Classe G détenues par TPG-Axon International, L.P. seront rachetées et la somme de huit millions deux cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-sept dollars US (USD 8,292,927) lui sera remboursée; et

- Dix-huit mille cent vingt-quatre (18,124) Parts Sociales de Classe E et quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-huit (43,588) Parts Sociales de Classe G détenues par TPG-Axon Partners, L.P. seront rachetées et la somme de quatre millions sept cent trois mille six cent neuf dollars US (USD 4,703,609) sera remboursée.

Deuxième Résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 et l'article 6.2 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de quatre cent cinquante mille dollars US (USD 450.000), divisé en neuf mille (9.000) Parts Sociales de Classe C, ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).»

« **Art. 6.2.** L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales aura lieu en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris, et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de toute dépense due par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au(x) droit d'apport, frais de notaire

et dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La Classe C se rapporte à l'Investissement Rasa.»

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les définitions suivantes dans l'article 27 des statuts de la Société:

«Colony Sardegna signifie Colony Sardegna S.à r.l.»

«Investissement Colony Sardegna» signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificat préférentiel, warrants ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Colony Sardegna.»

«Parts Sociales de Classe E» signifie les classes de parts sociales relatives aux Investissements Colony Sardegna Investment.»

«Parts Sociales de Classe G» signifie les parts sociales qui serviront à financer les frais généraux de la Société qui ne sont pas relatifs à un investissement.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kindler, Detroussel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mai 2012. Relation: EAC/2012/6290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012067822/206.

(120096070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Beuvalon Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 131.560.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.06.2012.

Pour: BEUVALLON INVESTISSEMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012066677/15.

(120095189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Beckham Investments, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 98.271.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société Beckham Investments S.à r.l. situé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Alan Botfield / Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2012066679/13.

(120095218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

**Fujitsu Technology Solutions (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Fujitsu Services S.à r.l.).**

Capital social: EUR 3.500.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89C, rue Pafebruch, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 70.201.

—
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire de la Société tenue extraordinairement que:

a) Monsieur Olivier Spreafico a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 janvier 2012;

b) Monsieur François Olivier Fleutiaux, né le 4 novembre 1965 à Paris (France), demeurant professionnellement à River Plaza 29, Quai Aulagnier, 92665 Asnières-sur-Seine (France) a été nommé administrateur de la Société avec effet au 26 mars 2012 en remplacement de Monsieur Spreafico dont il terminera le mandat.

2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 23 mai 2012 que Monsieur François Olivier Fleutiaux, prénommé, a été nommé vice-président du conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Spreafico. La durée de son mandat sera égale à la durée de son mandat d'administrateur de la Société.

3. Le conseil d'administration de la Société est partant composé comme suit:

a) Geo Van der Wilk, administrateur, président du conseil d'administration

b) Sylvain Dal Vecchio, administrateur

c) François Olivier Fleutiaux, administrateur, vice-président du conseil d'administration

d) Marc Payal, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012067480/26.

(120096378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Blumen beim Anja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4909 Bascharage, 2, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 114.883.

—
Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.05.2012.

Référence de publication: 2012066682/10.

(120095036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.133.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 19 janvier 2012, l' actionnaire de Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A décide:

- De renouveler le mandat de Charlie Macrae et de Elisabeth Weiland comme administrateurs de la société avec effet au 19 janvier 2012, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Par résolutions prises en date du 29 mars 2012, les administrateurs de Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A. décident d'accepter la démission de Antonius Simon van der Poel de son poste d'administrateur avec effet au 29 mars 2012.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

Elisabeth Weiland

Charlie Macrae

Malin af Petersens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 juin 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012067276/22.

(120096428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Bolland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.425.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066683/10.

(120095800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Bulmet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.131.

Aux actionnaires

Par la présente, je vous fais part de ma volonté de démissionner en qualité de liquidateur, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Réviconsult S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2012066685/12.

(120095424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Donaldson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 173.577.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.029.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of May.

Before Maître Hellinckx, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Donaldson Luxembourg S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed dated on January 24, 2000, published in Memorial C number 335, page 16058, on May 9, 2000; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on November 29, 2011 published in Memorial C page 27203 number 567, on March 3, 2012.

The meeting is presided by Mr Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Solange Wolter, notary clerk, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 3,471,549 (three million four hundred and seventy-one thousand five hundred and forty-nine) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Amendment of articles 16 and 17 of the Articles of Association;
- 2) Amendment of article 19 of the Articles of Association;
- 3) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend articles 16 and 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

“ **Art. 16.** The Company’s financial year begins on August 1st of each year and closes on July 31st of the following year, with the exception that the current financial year which begun on July 1st, 2011, will close on July 31st, 2012.”

“ **Art. 17.** Each year, as of the 31st of July, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.”

Second resolution

The meeting decides to amend article 19 of the Articles of Association and to give it the following wording:

“ **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The Board of Managers or the Shareholders may decide to pay an interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.”

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L’an deux mille douze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de la société "Donaldson Luxembourg S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 74029, constituée suivant acte reçu le 24 Janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 335 page 16058 du 9 mai 2000; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 29 Novembre 2011, publié au Mémorial C page 27203 numéro 567, le 3 mars 2012.

L’assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d’acter que:

I.- L’associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu’il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l’acte.

II.- Qu’il ressort de la liste de présence que les 3.471.549 (trois millions quatre cent soixante et onze mille cinq cent quarante neuf) parts sociales, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont l’associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l’Assemblée Générale des associés.

III.- Que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification des articles 16 et 17 des statuts;
- 2) Modification de l’article 19 des statuts;
- 3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les Articles 16 et 17 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'exercice social commence le premier août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante, à l'exception toutefois de l'exercice social en cours qui a débuté le 1^{er} juillet 2011, se terminera le 31 juillet 2012.»

« **Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 juillet, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à disposition des associés.

Le conseil de gérance ou les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur bases d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale et statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2012. Relation: LAC/2012/24759. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066741/122.

(120095476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

BUO Finance Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 29.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066686/10.

(120095455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

BUO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 29.846.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2011

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Madame Dolly LAMOTE, administrateur de société, demeurant 33, Höh Rohnenweg - Appartement H21, CH-8832 Wilen b. Wollerau

- BUO FINANCE HOLDING, société anonyme sise 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

La démission de Madame Sabina DÜRR-GERBER de son mandat d'administrateur est accepté.

Est nommé commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- BDO AUDIT, inscrite au R.C.S. sous le numéro 147.570, sise au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066687/19.

(120095479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Kempen Alternative Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 82.955.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2012

Composition du Conseil d'administration:

- Il a été décidé de réélire Messieurs Henry Kelly, Hendrik Theodor Luttenberg, Jacques Elvinger ainsi que Patrick Jozef Henricus Hermse en date du 13 mai 2011, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Au 15 mai 2012, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Henry Kelly

- M. Hendrik Theodor Luttenberg

- M. Jacques Elvinger

- M. Patrick Jozef Henricus Hermse

- Il a été décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A., en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Pour KEMPEN ALTERNATIVE INVESTMENT FUND

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Sabrina Marshall

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2012067577/25.

(120096434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

BUO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 29.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066688/10.

(120095482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Cambodia-Laos Development Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 149.077.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012066693/11.

(120095017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

CASC.EU S.A., Capacity Allocation Service Company.eu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 142.282.

Extrait de résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 23 avril 2012

Résolution 1

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide d'acter et d'accepter la démission de M. Tassoulis de son mandat d'administrateur de classe K de la société.

Résolution 3

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de nommer M. Panagiotis ASLANIS, né le 8 mars 1957 à Athènes, ayant comme résidence professionnelle 22 Asklipiou Street, GR-14568 Krioneri, Grèce, comme administrateur de classe K de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de 2011.

Pour extrait

Référence de publication: 2012066695/17.

(120095751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

European Solar Opportunities I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 148.122.

EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir EUROPEAN RENEWABLE OPPORTUNITIES, société à responsabilité limitée, a transféré en date du 8 juin 2012, les 20,000 parts sociales qu'il détenait dans la société à:

- INFRARED INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume Uni, immatriculée au Registre de Commerce England & Wales sous le numéro 7117117.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Pour EUROPEAN SOLAR OPPORTUNITIES I

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012066773/16.

(120095226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Cargill International Luxembourg 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 167.781.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012066698/10.

(120095266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Centric IT Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 57.916.

An die Aktionäre

hiermit erkläre ich meinen Rücktritt als Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und Vorsitzender des Verwaltungsrates der Centric IT Solutions Luxembourg S.A. mit sofortiger Wirkung.

Bremgarten, den 21.05.2012.

Kurt WACH.

Référence de publication: 2012066699/11.

(120095252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Cetrel Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.298.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1654 du 1^{er} septembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2012.

Pour CETREL Securities S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2012066700/15.

(120095215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Enton 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.934.

Le siège social de:

1. Triton Fund III L.P.
2. Triton Fund III Executives L.P.
3. Triton Fund III F&F No. 2 L.P.
4. Triton Fund III F&F No. 3 L.P.
5. Triton Fund III F&F No. 4 L.P.
6. Triton Fund III F&F G L.P.

a été transféré à 23-27 Seaton Place St Helier Jersey JE2 3QL.

Pour Enton 2 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2012066769/18.

(120094978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Chesnut Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.400.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Référence de publication: 2012066703/11.

(120095725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Dussmann Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 16.281.

Die Bilanz, die Einnahmen und die Verluste bis 31. Dezember 2011 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Mai 2012.

Für den Verwaltungsrat

Durch Mandat

Me Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2012066746/14.

(120094928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Citco C&T (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.857.

Remplaçant les comptes annuels au 31 décembre 2011 précédemment déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 1^{er} juin 2012 sous la référence L 120089275 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christelle Ferry.

Référence de publication: 2012066704/12.

(120095176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

EP Eurocopter 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 82.500,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.524.

Rectificatif (première publication le 26 Juillet 2011 référencée L110120522) concernant les bilans des sociétés pour la publication au Mémorial C

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juin 2012.

Référence de publication: 2012067458/12.

(120096744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

EP Eurocopter 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 82.500,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.524.

Rectificatif (première publication le 22 Juillet 2010 référencée L100110438) concernant les bilans des sociétés pour la publication au Mémorial C

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juin 2012.

Référence de publication: 2012067459/12.

(120096745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.